

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
**POUR CAUSE DE TRAVAUX**

Référence : 250117.3 POL-CIRC

**Nous, Thierry ZANATTA, Maire de la commune de BRAX,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

**VU** le Code de la Route ;

**VU** le Code de la voirie routière ;

**CONSIDÉRANT** la demande de travaux Télécom – tirage de câble - Travaux d'aiguillage dans chambre existante, chemin des Cigareaux à Brax, par la société SPIE CITY NETWORKS, sise 300 rue Léon Joulin, à TOULOUSE (31100) ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

**VU** l'intérêt général ;

**ARRETE :**

Article 1 : **Le 31 janvier 2025, de 09 heures à 16 heures**, la société **SPIE CITY NETWORKS** est autorisée à procéder aux travaux Télécom – tirage de câble - Travaux d'aiguillage dans chambre existante, chemin des Cigareaux à Brax.

Article 2 : La durée prévue des travaux est de 1 jour.

Article 3 : Pendant cette période, ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- **circulation** :

Mise en place d'un alternat par feux ou panneau manuel  
Occupation du trottoir  
Occupation d'une file
- **cheminement piétonnier** : Mise en place d'une voie de passage sécurisée.
- **stationnement** : Le stationnement sera interdit et gênant sauf pour l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : La mise en place et la maintenance de la signalisation ainsi que le nettoyage et la remise en état des voiries seront à la charge du pétitionnaire.

Article 5 : M. le Commandant de Gendarmerie, M. le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Brax, le 17 janvier 2025

**Le Maire,**  
**Thierry ZANATTA**